Image not found or type unknown

Cumul de mandats d'elu et de cadre

Par **akira592**, le **01/04/2017** à **16:49**

bonjour
je suis ouvrier en machine, avec la double étiquette de DP et membre du CE,
une offre de poste en interne et proposée aux salariés de notre entreprise, je réponds aux critères ,je vais lancer ma candidature à ce poste, qui me fera passer du statut d'ouvrier à celui de cadre ou d'agent de maitrise.

ma question est:
puis-je avoir le statut de cadre et garder mes 2 mandats, ni y'a t'il pas interaction.

merci de vos réponses

Par **morobar**, le **01/04/2017** à **17:47**

Bonjour,
Article L2314-26 code du travail:
Les délégués du personnel sont élus pour quatre ans. Leur mandat est renouvelable. Leurs fonctions prennent fin par le décès, la démission, la rupture du contrat de travail ou la perte des conditions requises pour l'éligibilité. **Ils conservent leur mandat en cas de changement de catégorie professionnelle.**

Par **akira592**, le **01/04/2017** à **18:40**

merci beaucoup de cette réponse

bon forum

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés